

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD396

présenté par
Mme Cousin

ARTICLE 1ER A

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Lors de l'établissement de la liste régionale, les maires des communes peuvent exprimer les énergies renouvelables qu'ils souhaitent développer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Maires doivent pouvoir être pleinement décisionnaire des EnR qu'ils souhaitent voir développer sur leurs communes.